



## Commission *Entreprises et stratégies de marché*

### Programme statistique 2018

**AVERTISSEMENT** : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre juin et août 2017 au département de la Coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande. Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

## Table des matières

<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles.....	3
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme.....	8
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles.....	13
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	17
<b>MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS</b> Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques.....	19
<b>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE</b> Commissariat général au développement durable Service de la donnée et des études statistiques Sous-direction des statistiques des transports.....	22
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION</b> Service de la statistique et de la prospective.....	29

**Pour information :**

*- le programme 2018 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Services publics et services aux publics :*

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**  
**Direction générale pour la recherche et l'innovation**  
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

*- le programme 2018 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Démographie et questions sociales :*

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**  
**Commissariat général au développement durable**  
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)  
Sous-direction des statistiques du logement

*- le programme 2018 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Environnement et développement durable :*

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**  
**Commissariat général au développement durable**  
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)  
Sous-direction des statistiques de l'énergie

*- le programme 2018 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la Commission Système financier et financement de l'économie :*

**BANQUE DE FRANCE**  
**Direction générale des activités fiduciaires et de place**  
Direction des entreprises

## **1. Exposé de synthèse**

---

Le département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS) est en charge de la production des statistiques structurelles ainsi que de la gestion des référentiels liés au système productif, répertoires d'entreprises et nomenclatures d'activités et de produits.

Dans ce cadre, il réalise des enquêtes régulières auprès des entreprises qui répondent à des obligations européennes mais recoupent également des besoins nationaux : enquêtes structurelles annuelles (ESA), enquêtes thématiques régulières sur les filiales à l'étranger (Ofats) et sur les créateurs d'entreprises (Sine). Il exploite des sources administratives (liasses fiscales, données d'emploi, données sur les liaisons financières...) pour élaborer les statistiques structurelles d'entreprises (dispositif Esane) et les informations sur les filiales en France de groupes étrangers (Ifats). Il produit les statistiques mensuelles et annuelles sur les créations d'entreprises. Il assure la gestion de tous les référentiels d'entreprises, répertoires Sirene, Sirius, LEI, Base de Création des Entreprises (BCE) et LIFI, et nomenclatures d'activités et de produits. Il maintient une forte veille sur ces sujets, au niveau national mais aussi dans les instances européennes et internationales.

En 2018, les travaux du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes et d'échanges avec les utilisateurs (acteurs publics, comptables nationaux et professionnels), avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de ses productions et pour moderniser ses outils et concepts, afin de mieux répondre aux demandes.

Les statistiques structurelles sont produites à partir du dispositif Ésane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), qui combine des données issues de sources administratives et des données issues d'enquêtes. Ce dispositif a atteint une certaine stabilité, mais certains aspects restent encore perfectibles. Le dispositif continue d'évoluer régulièrement pour mieux répondre aux demandes de ses nombreux utilisateurs ; 2018 sera notamment la première année de diffusion des données provisoires à Eurostat prenant en compte l'ensemble des entreprises profilées (manuellement ou automatiquement).

Le répertoire statistique SIRUS est le référentiel de référence de l'ensemble de la statistique d'entreprises. Alimenté en unités légales par SIRENE, en « entreprise » (au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008, LME) par la BCE et en « groupe » par LIFI, il permet de calculer la catégorie (PME, ETI et GE) des unités légales et des entreprises, de mutualiser un certain nombre d'informations utiles pour la réalisation des différentes opérations statistiques (en particulier des informations sur des présomptions de cessation, utiles pour le traitement des unités non répondantes) et de suivre la charge statistique pesant sur les entreprises.

La prise en compte de l'unité « entreprise », au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), se fait de manière progressive. Elle est désormais intégrée dans le répertoire SIRUS et chaque année, est fournie sur le site *insee.fr* la répartition de quelques variables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, nombre d'entreprises, etc.) selon les catégories d'entreprises. Le travail de profilage manuel des grands groupes se poursuit et les entreprises profilées d'une cinquantaine de groupes (parmi les plus importants) sont prises en compte dans les résultats Ésane depuis les données définitives sur l'exercice 2013. Des travaux complémentaires sont en cours pour constituer « automatiquement » à partir des groupes de sociétés, les « entreprises » au sens économique du terme sur l'ensemble du champ. Ainsi, en dehors de la centaine d'entreprises des grands groupes profilés manuellement, l'entreprise correspondra à l'unité légale lorsque cette dernière est une entité indépendante et, du moins dans un premier temps, à la partie du groupe qui est dans le champ de la statistique française lorsqu'elle appartient à un groupe qui n'est pas profilé manuellement. En effet, des travaux méthodologiques sur la consolidation automatique des groupes de petite et moyenne tailles ont été menés courant 2016 et 2017. Ils seront mis en œuvre à partir de 2018, ce qui permettra d'atteindre l'objectif de prise en compte de l'unité « entreprise » au sens de la LME et au sens du

règlement européen au plus tard pour les données Esane sur l'exercice 2017. Par la suite, des travaux complémentaires seront menés pour améliorer le profilage automatique des groupes de taille moyenne.

Par ailleurs, au-delà de la coordination de l'ensemble de la statistique d'entreprises *via* les référentiels, le DRISS poursuivra des travaux d'infrastructure et de soutien visant à l'amélioration globale du dispositif de production de statistiques sur les entreprises. Les investissements réalisés pour unifier la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises portent leurs fruits : les enquêtes portées jusqu'à présent sur différents dispositifs de collecte ainsi que les nouvelles enquêtes auprès des entreprises sont intégrées progressivement sur le portail unique de collecte *via* internet, Coltrane.

## **2. Travaux nouveaux pour 2018**

---

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 s'achèvera la deuxième vague de l'enquête SINE2014 : cette nouvelle vague interroge, trois ans après l'année de leur création, un échantillon de créateurs d'entreprises de 2014, dont une partie est constituée d'auto-entrepreneurs. Et fin 2018 aura lieu la 1<sup>ère</sup> vague de l'enquête SINE2018 qui interrogera une nouvelle cohorte de créateurs d'entreprises du premier semestre 2018.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018**

Depuis 2017 le nouveau processus de constitution du référentiel des groupes (LIFI) prend en compte les données de liaisons financières issues des liasses fiscales transmises par la DGFIP. En 2018, il prendra également en compte des informations en provenance du répertoire européen des groupes (EGR).

En outre, en 2018, l'outil CITRUS de gestion des restructurations sera rénové. Il s'alimentera comme aujourd'hui directement depuis le site de la Direction de l'information légale et administrative et sera complété par des informations recueillies par le biais d'enquêtes statistiques (ESA et EAP principalement). A terme CITRUS permettra de prendre en compte la notion d'entreprise au sens de la LME.

### **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018**

Dans le cadre de l'annexe démographie d'entreprises du règlement SBS, l'Insee produit depuis plusieurs années des données sur les « gazelles » et les entreprises à forte croissance. Ces données seront valorisées fin 2017-début 2018 dans une publication sur leur nombre et leurs caractéristiques. Par ailleurs, les travaux d'étude sur l'évolution des établissements industriels et leurs effectifs seront finalisés et publiés.

### **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018**

Le processus Esane est un des piliers du dispositif de statistiques d'entreprises. Bien que ce dispositif soit désormais stabilisé, un certain nombre de travaux destinés à améliorer le processus de production (à la fois du point de vue des tâches des gestionnaires chargés du contrôle des données et du point de vue des statistiques produites) seront encore à l'ordre du jour en 2018, en particulier sur l'intégration des petits et moyens groupes. En effet, après la prise en compte des plus grands groupes dans les statistiques d'entreprises, en particulier structurelles, l'Insee mène des travaux méthodologiques sur l'intégration des petits et moyens groupes dans ces statistiques. Ces travaux prolongés en 2017 devraient déboucher sur une mise en œuvre opérationnelle en 2018.

2018 sera également l'occasion de préparer le passage de l'enquête sectorielle annuelle (la plus grosse enquête auprès des entreprises) sous Coltrane, pour une première collecte via cette plateforme début 2019.

Enfin, concernant l'identifiant international LEI pour les unités opérant sur les marchés financiers, après la mise en place d'un volet complémentaire d'informations sur les liens de contrôle entre entités attendue fin 2017, de nouveaux développements sont envisagés au niveau international et pourraient être rendus opérationnels courant 2018.

### **3. Aspects particuliers du programme 2018**

---

#### **3.1 Aspects « Territoires »**

#### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

Suite à la loi du 31 juillet 2014 concernant l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'enregistrement dans le répertoire Sirene de l'appartenance ou non des entreprises au champ de l'ESS est maintenant effectif ainsi que sa diffusion publique.

#### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

#### **3.4 Aspects « européens »**

Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris via son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, le règlement sur les répertoires et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

Dans le cadre du règlement « Répertoires d'entreprises et unités statistiques », le règlement d'application sur l'échange d'informations entre Eurostat et les États-membres prévoit l'échange d'informations avec l'objectif de mettre en place un répertoire européen des groupes (EGR : Eurogroup Register). Ce répertoire initialement construit à partir des informations des bases de données privées (Dun and Bradstreet et Bureau Van Dijk) se base désormais sur les données des répertoires statistiques des Instituts nationaux de statistique, les bases de données privées n'intervenant plus qu'en complément. L'Insee répond à cette demande par le biais des données LIFI et valide directement dans l'application les groupes français. Un examen de la qualité des données de l'EGR est actuellement mené au sein du département en collaboration avec le pôle de Poitiers. Ces données constitueront à terme la base de sondage de l'enquête OFATS.

Concernant l'annexe démographie d'entreprises du règlement SBS, Eurostat rend progressivement obligatoires les nouveaux indicateurs, récemment introduits, sur la démographie des « gazelles », des entreprises à forte croissance et des entreprises employeuses, et sur la démographie d'entreprises au niveau régional.

Ces différents règlements européens, ainsi que de nombreux autres, devraient être intégrés d'ici quelques années au sein du règlement-cadre FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics), qui a été adopté par la Commission européenne en 2017 et transmis pour examen aux Parlement et Conseil européens.

Enfin, des inflexions importantes s'opèrent au niveau européen concernant les questions d'unités statistiques (prise en compte du concept d'entreprises). Après l'ESSnet sur le profilage que l'Insee a piloté pendant quatre ans, la mise en place progressive de l'EGR et la première phase du projet dit ESBRS (European System of interoperable Business Registers), Eurostat a lancé fin 2016 deux Task Force, l'une sur le profilage européen et l'autre sur l'architecture d'un système de répertoires statistiques prenant en compte ces nouvelles unités. Elles devraient rendre leurs conclusions d'ici la fin de l'année 2017 et orienter les travaux pour les années à venir. L'Insee joue un rôle particulièrement actif dans ces évolutions. En outre, en 2018 l'Insee continuera à participer aux conventions bilatérales sur le profilage européen et participera à deux pilotes sur l'interopérabilité des répertoires européens.

#### 4. Opérations répétitives

Les travaux récurrents couvrent notamment :

- l'enquête Ofats sur les filiales étrangères des groupes français dont le plan de sondage a été revu en 2017 afin d'anticiper la prise en compte les informations provenant de l'EGR comme base de sondage ;
- la production de données Ifats sur les filiales en France des groupes étrangers ;
- le dispositif Lifi (liaisons financières) qui permet de connaître les groupes et leur composition,
- la gestion du répertoire statistique Sirius et notamment la mise en œuvre de l'APE statistique,
- les travaux avec le Département des comptes nationaux et la Banque de France pour améliorer le codage du secteur institutionnel des unités légales et donc la détermination des champs des enquêtes,
- la gestion du serveur de restructurations Citrus
- la production d'informations sur la démographie d'entreprises.

Pour mémoire, on rappelle ici le rôle inter-administratif joué par Sirene (dont le Driss a la responsabilité), qui déborde largement du cadre de la statistique.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sectorielle annuelle (ESA)	2015A058EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes (Outward FATS)	2015A030EC	Insee-DSE	Annuelle

Opérations	Type	Objectif
Démographie des entreprises et des établissements : créations	Traitement statistique du répertoire des entreprises et des établissements (REE) et des déclarations au Bodacc ( <i>Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales</i> )	Etudier la dynamique des entreprises et des établissements  National et local.
ESANE	Utilisation conjointe des liasses fiscales, des DADS et des données d'enquêtes (ESA, EAP)	Produire les statistiques structurelles d'entreprises
Ifats	Utilisation conjointe des données Esane, Lifi, Banque de France et Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche	Produire des statistiques sur les filiales en France des groupes étrangers
LIFI	Utilisation des données existant sur les liens financiers (Banque de France, DGFIP, répertoire européen des groupes)	Produire des contours de groupes (qui sont en particulier la base du profilage)
SIRUS	Répertoire statistique	Produire un répertoire utilisable par l'ensemble du système statistique d'entreprise

#### 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif Ésane a permis un allègement notable de la charge pesant sur les entreprises, puisque les informations disponibles dans les fichiers fiscaux (déclarations annuelles de bénéficiaires) et sociaux (déclarations annuelles de données sociales) ont cessé d'être demandées dans les enquêtes auprès des entreprises. Le DRISS expertise actuellement l'utilisation de sources administratives sur l'emploi non salarié et l'emploi intérimaire.

L'abandon de l'enquête Lifi (liaisons financières) en 2013 a également contribué à l'allègement de la charge.

La pérennité de ces deux dispositifs est un élément important de simplification pour les entreprises, mais deux actions supplémentaires contribuent à ce mouvement :

- le profilage conduit à un allègement de la charge, à partir du moment où l'interrogation peut être menée au niveau d'une unité profilée et non plus au niveau des unités légales la constituant ;
- la dématérialisation de la collecte des informations continue de monter en charge et est progressivement unifiée grâce au basculement des différentes enquêtes vers une plate-forme unique de collecte (Coltrane).

Par ailleurs, la généralisation du questionnaire, au sein des enquêtes statistiques, sur le temps passé à répondre aux enquêtes a conduit à centraliser cette information dans le répertoire SIRUS. Ceci permet d'ores et déjà un suivi régulier et objectif de la charge statistique pesant sur les entreprises, et est pris en compte pour lisser cette charge grâce à des méthodes de coordination d'échantillons.

## **1. Exposé de synthèse**

Le département des statistiques de court terme (DSCT) est responsable de l'élaboration et de la diffusion des principales statistiques conjoncturelles d'entreprises : il a la responsabilité des enquêtes mensuelles de branches (EMB), de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise) et de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa), répondant en cela aux attentes du règlement européen sur les statistiques de court terme.

Le département des statistiques de court terme a également la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui élabore des données de production industrielle en valeur et en quantités, permettant ainsi de diffuser annuellement, à un niveau fin, des informations très demandées et appréciées des professionnels, de répondre au règlement européen Prodcom et d'alimenter le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles d'entreprises Esane sur l'ensemble des activités industrielles non agroalimentaires.

Mobilisant notamment ces sources et celles de différents partenaires (SSP, SDES, etc.), le département des statistiques de court terme est en charge du calcul et de la diffusion des principaux indicateurs infra-annuels relatifs à la fois :

à l'activité :

- de l'industrie : indice de la production industrielle, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie ;
- des services : indices de production dans les services, indices de chiffre d'affaires dans les services ;
- du commerce : indices de volume des ventes dans le commerce, indices de chiffre d'affaires dans le commerce ;
- de la construction : indice de la production dans la construction, indices de chiffre d'affaires dans la construction ;

et aux prix et aux coûts de production :

- de l'agriculture : indices des prix des produits agricoles à la production, indices des prix d'achat des moyens de production agricole, indices des prix de gros alimentaires ;
- de l'industrie : indices de prix de production de l'industrie pour le marché français, indices de prix de production de l'industrie pour les marchés extérieurs, indices de prix de production de l'industrie (ensemble des marchés), indices de prix d'importation de produits industriels ;
- des services : indices de prix de production des services vendus aux entreprises françaises, indices de prix de production des services vendus aux ménages en France, indices de prix des exportations de services, indices de prix de production des services (ensemble des marchés) ;
- de la construction : indice du coût de la construction (ICC), indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat, index BT, TP et divers et indices de coûts de production dans la construction ;
- et des loyers : indice de référence des loyers (IRL), indice des loyers commerciaux (ILC) et indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises sont pour leur part élaborés par le département des répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS), ceux relatifs au tourisme par le département des synthèses sectorielles (DSS), ceux relatifs à l'emploi et au coût du travail par le département de l'emploi et des revenus d'activité (DERA) et ceux sur les évolutions qualitatives conjoncturelles par le département de la conjoncture.

En 2018, tout comme les années précédentes, les travaux du département des statistiques de court terme continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes et des échanges avec les différents partenaires, avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources du service statistique public et pour moderniser les outils et concepts afin de mieux répondre aux demandes.

S'agissant des obligations européennes, le département des statistiques de court terme répondra aux attentes d'Eurostat, exprimées par les propositions d'évolutions du règlement des statistiques de court terme dans le cadre du règlement-cadre FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics), visant, en particulier, à une meilleure couverture du secteur tertiaire à l'horizon 2020, avec notamment :

- l'introduction d'un « indice de la production (en volume) de services » : ces nouveaux indices ont été publiés pour la première fois en France en mars 2017 ;
- l'introduction d'un « indice de volume des ventes dans le commerce » : ces nouveaux indices ont été publiés pour la première fois en France en mars 2017 ;
- l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services : aboutissement prévu en 2018 pour la France.

Dans le cadre des changements envisagés par le règlement européen Prodcum également à horizon 2020, le département des statistiques de court terme, en lien avec le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, s'assurera de l'évolution de son dispositif de collecte pour :

- fournir des données sur les opérations sous-traitées ;
- intégrer la suppression probable des seuils d'exhaustivité (en effectifs, en taux de couverture), avec un objectif de couverture complète en termes de produits industriels ;
- poursuivre les réflexions sur la confidentialité pour pouvoir diffuser plus de lignes Prodcum ;
- revoir sa nomenclature de collecte et de diffusion des données de production industrielle ;
- élaborer les informations nécessaires pour calculer des statistiques structurelles en entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie sur l'industrie non agroalimentaire afin de répondre aux demandes du règlement européen sur les statistiques structurelles.

Le département engagera les travaux pour mener à bien d'ici début 2018 le passage en base 2015 des indicateurs statistiques qu'il produit :

- février 2018 : indices de prix de production dans l'industrie (indices déjà chaînés), indices de prix à l'importation de produits industriels (indices déjà chaînés), indices des prix des produits agricoles à la production, indices des prix d'achat des moyens de production agricole ;
- mars 2018 : indice de la production industrielle (indices chaînés à partir de cette date), indice de la production dans la construction (indices désormais chaînés), indices de chiffre d'affaires (tous secteurs), indice de production dans les services (indices chaînés à partir de cette date), indices du volume des ventes dans le commerce (indices chaînés à partir de cette date) ;
- mai 2018 : indices de prix de production dans les services (indices déjà chaînés), indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat (indices chaînés à partir de cette date) ;
- juin 2018 : indices de coûts de production dans la construction.

Des innovations méthodologiques importantes seront déployées à l'occasion de ce changement de base, notamment la mise à jour des pondérations à un rythme annuel (et non plus quinquennal), dans le cadre d'indices chaînés, pour désormais quasi tous les indicateurs de court terme et, plus spécifiquement pour l'indice de la production industrielle, la mise en place de la révision annuelle du contour des séries (rebasement désormais annualisé), qui permettra de s'adapter plus vite aux évolutions des produits industriels.

Enfin, le département s'est engagé dans la rédaction d'Insee Focus qu'il poursuivra en 2018, notamment au travers de la valorisation des résultats de l'enquête Prodcum.

## **2. Travaux nouveaux pour 2018**

### **2.1. Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Concernant l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise), les indices de prix de production, d'exportation et d'importation, de l'industrie et des services sont rebasés en continu, selon un cycle qui devra redevenir quinquennal.

Dans le cadre des évolutions du règlement des statistiques de court terme, l'élargissement du champ

couvert par les indices de prix de production dans les services sera finalisé fin 2018. L'exploitation de l'extension de champ de l'IPEA aux travaux effectués dans le non résidentiel permettra de diffuser un indice global en 2018.

Concernant l'enquête mensuelle d'activité dans les grandes surfaces alimentaires (Emagsa), des investissements méthodologiques seront menés en 2018 pour revoir le questionnaire, afin de mieux appréhender en termes de chiffres d'affaires les nouvelles formes de ventes hors grande distribution (petits commerces, magasins en libre service et « supérettes »...) et le hors magasin (vente à distance (VAD), vente directe, chez le client ou en réunion, vente sur les marchés ou en extérieur sur étalage provisoire, vente par automates) et couvrir également les départements d'outre-mer.

Concernant les enquêtes mensuelles de branches (EMB), un bilan sera mené en 2018 à la suite des tests d'extension de champ effectués ces dernières années auprès des plus petites entreprises visant à étendre le champ à l'ensemble des entreprises industrielles alors qu'aujourd'hui le questionnement se réfère aux seules entreprises de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions de chiffres d'affaires.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018**

Néant.

## **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018**

Une réflexion a été engagée sur une meilleure valorisation des données Prodcom, source d'information très détaillée sur les produits industriels, au-delà des tableaux mis en ligne. Elle a débouché sur une publication dans la collection Insee focus en 2016, trois en 2017, pour atteindre un rythme de croisière de 2 à 4 par an.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018**

L'année 2018 sera une année d'investissements importants pour les indicateurs de court terme pour mettre en œuvre le changement de base 2015 et tenir les délais de publication des indices de prix de production et d'activité en base et référence 2015 entre février et juin 2018. L'exercice demandera un investissement particulier pour les indices de volume et certains indices de prix de production qui passeront en indices chaînés à pondérations annuelles, comme c'est le cas déjà pour certains indices de prix de production depuis la base 2010.

L'année 2018 verra également la finalisation des travaux de modernisation et de rénovation du parc des applications de gestion, la finalisation de la mise en conformité au schéma directeur informatique de l'Insee pour les dernières applications informatiques datant du Sessi, la finalisation du passage au nouveau dispositif de collecte par internet Coltrane et la finalisation des transferts applicatifs au centre informatique de Metz.

## **3. Aspects particuliers du programme 2018**

### **3.1. Aspects « Territoires »**

L'enquête annuelle de production, les enquêtes mensuelles de branches et l'enquête observation des prix de l'industrie et des services couvrent les départements d'outre-mer (hors Mayotte).

L'extension de champ de l'enquête mensuelle d'activité auprès des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) aux DOM sera étudiée pour une mise en œuvre courant 2018 à la suite des tests réalisés auprès de quelques entreprises des DOM en 2016 et 2017.

### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Les activités de la section E liées à l'environnement : « captage, traitement et distribution d'eau » ; « collecte et traitement des eaux usées » ; « collecte, traitement, élimination des déchets » sont couvertes par l'enquête Opise. Ne sont pas couverts la « récupération » et la « dépollution et autres services de gestion des déchets ». Pour la récupération de matériaux triés, la collecte des produits-

témoins est bien avancée, si bien que la diffusion devrait intervenir en 2018.

Le SDES prend en compte désormais les performances énergétiques des logements dans le questionnaire de l'enquête prix de revient des logements neufs utilisée pour élaborer les indices de coût dans la construction de bâtiments : le questionnaire permet ainsi de connaître la classe énergétique visée lors du dépôt du permis de construire. Cette variable est désormais intégrée aux modèles de calcul des indices de coût de la construction neuve collective.

Les activités de la section E liées à l'environnement : « captage, traitement et distribution d'eau » ; « collecte et traitement des eaux usées » sont couvertes par les enquêtes mensuelles de branches (EMB). Ne sont pas couverts la « collecte, traitement, élimination des déchets », la « récupération » et la « dépollution et autres services de gestion des déchets ». L'IPI prend en compte le « captage, traitement et distribution d'eau » et pourra intégrer la « collecte et traitement des eaux usées » à l'issue du prochain changement de base en 2018, lors de la mise à jour annuelle des produits.

### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Néant.

### **3.4. Aspects « européens »**

Le programme de travail du département repose en très grande partie sur des règlements européens. Dans le cadre de la refonte des règlements sur les statistiques d'entreprises, de nombreuses réflexions très structurantes sont engagées. Le département investit ainsi beaucoup dans les groupes de travail européens pour suivre les réflexions et anticiper les changements.

Le département participe aux différentes réunions européennes (Working Group, Task Force, e-meeting) relevant du règlement européen sur la production communautaire (règlement Prodcum) et du règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement STS), et assure à ce titre la fonction de coordination nationale vis-à-vis des différents services producteurs (DSE, DSDS, SSM...). Il veille au respect des délais de diffusion des indices économiques conjoncturels.

Ainsi, l'enquête annuelle de production (EAP) est un élément du système d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) pour la fourniture des branches et le classement sectoriel des entreprises de l'industrie non agroalimentaire. Ses résultats participent donc à l'élaboration des statistiques structurelles et du règlement SBS correspondant. S'agissant de l'objectif de connaissance fine des productions par produit, l'enquête annuelle de production relève du règlement européen Prodcum. L'enquête permet également de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (bases de sondage, pondérations) qui fournissent des données pour l'indice de la production industrielle (IPI) et pour les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie. En ce sens elle est aussi utile à la production des agrégats demandés par le règlement STS.

Les indices de prix à la production dans l'industrie et les services sont couverts par le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement européen STS). L'indice des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation relève de l'évolution du règlement européen STS (« STS package requirements »), laquelle prévoit également l'élargissement du champ couvert par les indices de prix à la production dans les services. Les indices de prix agricoles relèvent d'un « gentleman agreement » sur les statistiques agricoles. Les indices de prix des loyers relèvent de dispositions légales.

Les indices de production, de volume et de chiffre d'affaires relèvent du règlement européen sur les statistiques de court-terme (règlement européen STS). L'enquête Emagsa permet de répondre au règlement STS en fournissant une estimation à 30 jours de l'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail.

Les règlements STS, Prodcum et SBS, ainsi que de nombreux autres, devraient être intégrés d'ici quelques années au sein du règlement-cadre FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics), qui a été adopté par la Commission européenne en 2017 et transmis pour examen aux Parlement et Conseil européens.

#### 4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	Périodicité de l'enquête
Enquête annuelle de production (EAP)	2017A037EC	Insee - DSE	Annuelle
Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)	2017M001EC	Insee - DSE	Mensuelle
Enquête Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises (OPISE)	2017M039EC	Insee - DSE	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par les organismes professionnels agréés (industrie hors IAA)	2017M250EC à 2017M262EC (hors 2017M255EC, 2017M260EC)	Insee - DSE	Mensuelle
Enquêtes mensuelles de branche exécutées par l'administration (industrie hors IAA)	2017M255EC, 2017M260EC	Insee - DSE	Mensuelle

Opérations	Type	Objectif
Indices de chiffre d'affaires Insee - DSE	Exploitation des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Les indices de chiffre d'affaires (ICA) permettent de mesurer mensuellement l'évolution de l'activité dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

#### 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le département des statistiques de court terme contribue autant que possible à l'effort d'allègement de la charge statistique des entreprises.

Ces dernières années, le département des statistiques de court terme a mis en œuvre les allègements de charge suivants :

- en 2014 : mise en œuvre de la démarche de normalisation des enquêtes mensuelles de branches déléguées, pour définir des questionnaires normalisés, répondant aux seuls besoins de l'indice de la production industrielle ;
- en 2013 : arrêt du questionnement sur les commandes dans les enquêtes mensuelles de branches directes et réduction sensible de l'échantillon IPEA ;
- 2010-2011 : adoption de la méthodologie hédonique pour l'indice du coût de la construction simultanément à un allègement important des questionnaires de l'enquête sur le coût de la construction et du prix de revient des logements neufs ;
- 2010 : mise en place de la collecte par internet de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires ;
- 2009 : dématérialisation totale de la collecte de l'enquête annuelle de production ;
- 2009 : première année de réalisation de l'enquête annuelle de production avec suppression de l'enquête annuelle d'entreprise et de l'enquête annuelle de branche ;
- 2008 : arrêt de l'enquête produits, charges et actifs.

Toutes les enquêtes du département des statistiques de court terme sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises via internet.

## **1. Exposé de synthèse**

---

Le département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les trois commissions des comptes sectorielles, et conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises. La connaissance des entreprises reste un enjeu fort dans un contexte de réflexion sur l'économie française, sa compétitivité, son positionnement européen et international.

En 2018, les travaux du DSS continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises *via* de nombreuses enquêtes thématiques. Les enquêtes annuelles : technologies de l'information et de la communication (TIC), consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol), contours de réseaux et les enquêtes mensuelles sur les hébergements touristiques seront poursuivies et exploitées. Chaque mois et trimestre, le DSS élabore les données sur le tourisme et le calendrier des dates de publications a été raccourci.

En 2018, les moyens pour les enquêtes non annuelles seront concentrés sur l'enquête Achats-production menée avec le Département des comptes nationaux. Cette nouvelle enquête doit permettre d'actualiser les composants du tableau des entrées intermédiaires (TEI) et de mesurer les flux entre unités statistiques (volet achats). Elle vise aussi à compléter, pour certaines entreprises, la ventilation par branche et par produit de la production au niveau unités légales, dans la mesure où cette information n'est plus disponible pour ces unités dans le cadre de la mise en place du profilage (volet production). Les résultats de cette enquête alimenteront les travaux de préparation de la nouvelle base des comptes nationaux.

Le DSS exploitera les enquêtes collectées en 2017 sur les thèmes suivants : l'innovation (CIS), les déchets dans l'industrie et le commerce (DECHETS) et les chaînes d'activité mondiales (CAM-PME).

Le DSS réalisera les travaux annuels de synthèse et d'expertise nécessaires pour l'élaboration des comptes sectoriels, avec en particulier le passage des données microéconomiques d'entreprises (Esane) aux données macroéconomiques. Il présentera les comptes sectoriels aux dates prévues aux différentes Commissions des Comptes qu'il animera. Il participera à l'élaboration des comptes nationaux à un niveau sectoriel détaillé.

Il contribuera aux différentes publications de l'Insee : Insee Première, Insee Références, Insee Résultats, Insee Focus, Informations Rapides, documents de travail. Il assurera la mise à disposition des données issues de ses enquêtes et leurs premières valorisations. Il poursuivra le pilotage de l'Insee Références sur Les entreprises en France en l'enrichissant de nouvelles approches.

Sur la mondialisation, la publication régulière de données sur les firmes multinationales et la mise en valeur des indicateurs FATS seront poursuivies dans l'Insee références. L'exploitation de la nouvelle enquête Chaînes d'activité mondiales (CAM-PME) réalisée dans le cadre européen en 2017 sera l'occasion d'approfondir la réflexion sur l'organisation et le positionnement des PME dans une économie mondialisée. Pour la première fois, l'interrogation sur les activités externalisées, délocalisées, relocalisées ou développées directement à l'étranger est faite directement au niveau du groupe, quand la PME est organisée en groupe, et au niveau de l'entreprise indépendante sinon.

Enfin les processus de production des enquêtes continueront d'évoluer. L'intégration des enquêtes dans la plate-forme unique de collecte par internet, Coltrane, se poursuivra, ainsi que la préparation d'une application commune de gestion pour les différentes enquêtes thématiques. La dématérialisation et la centralisation du recueil des réponses aux enquêtes de fréquentation touristique seront développées.

Les possibilités de mobiliser de nouvelles sources de données continueront d'être explorées. Après une première publication en 2017 s'appuyant sur de nouvelles données des plateformes de location entre particuliers pour le suivi de la fréquentation touristique, les réflexions seront poursuivies sur les possibilités de recours aux big data.

## **2. Travaux nouveaux pour 2018**

---

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Exploitation en 2018 d'une **enquête rénovée sur les chaînes d'activité mondiales** sur les années de constat 2014-2016 (CAM-PME 2016) après celle réalisée en 2012 sur 2009-2011.

Exploitation de l'enquête européenne **biennale CIS-innovation**, avec un nouveau volet sur la logistique.

Exploitation des nouvelles **enquêtes quadriennales sur les déchets** dans l'industrie et le commerce, qui fourniront une nouvelle estimation des déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce, dans le cadre de la réponse à Eurostat (Règlement RSD).

Réalisation en coordination avec le Département des Comptes Nationaux de la nouvelle **enquête Achats – Production** pour estimer le TEI et préparer le passage à la nouvelle base des comptes nationaux.

Travaux préparatoires pour le renouvellement du label de l'enquête EACEI en 2018, dans le cadre des modifications du règlement européen sur l'énergie attendues d'ici fin 2017, notamment sur la ventilation des usages.

Travaux préparatoires pour le renouvellement du label de l'enquête Contours de réseaux en 2018. En 2017, cette enquête a été momentanément suspendue et la demande de renouvellement du label reportée d'un an. Un nouveau comité de concertation a été mis en place pour mener à bien les réflexions sur les nouveaux besoins et les nouveaux modes de collecte possibles. Les enseignements de la collecte des dernières enquêtes ont également été tirés.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018**

Pour mieux suivre l'économie sociale et solidaire (ESS), et spécifiquement les sociétés commerciales adoptant des statuts conformes aux critères, exploitation de la variable introduite dans le référentiel Sirene en 2016.

### **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018**

En 2018, la rénovation des rapports établis pour les trois commissions des comptes (Commerce, Agriculture et Services) et la publication d'un Insee Première sur l'industrie seront poursuivis. Les évolutions portent sur l'allègement des documents, l'introduction de nouvelles thématiques (démographie et emploi et dans le commerce, comparaisons internationales et échanges extérieurs dans l'agriculture, publication des comptes dans l'industrie ...) et la mise en ligne systématique de l'ensemble des données mobilisées pour leur élaboration sur le site Internet de l'Insee. Différentes études sectorielles seront produites, sur des thématiques à définir.

En 2018, seront publiés les résultats des enquêtes annuelles réalisées en 2017 – sur les TIC dans les sociétés de plus de 10 personnes (TIC 2016), sur les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol 2016), sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI 2016).

Après un investissement sur les sources mobilisables pour le suivi de **l'Économie sociale et solidaire** (ESS), la réflexion sur le suivi statistique demandé par la loi sera poursuivie.

L'ouvrage annuel **Insee références sur les entreprises** édition 2018 comportera de nouveaux dossiers sur des problématiques renouvelées ainsi que les fiches thématiques et les fiches sectorielles.

Concernant les statistiques sur le **tourisme**, les études structurelles complétant le diagnostic conjoncturel (informations rapides trimestrielles et bilans de saison semestriels) seront poursuivies. Réalisée pour la première fois en 2017, l'opération de publication coordonnée des bilans d'été avec les différentes régions, sera étendue à l'ensemble des régions en 2018.

## **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018**

L'année de constat 2013 a été la première année de prise en compte du profilage des grands groupes (cible 1) dans le système Ésane. En 2018, se poursuivront les analyses d'impact de ce changement sur les données sectorielles, notamment dans les études sectorielles à des niveaux assez détaillés de la nomenclature. Les analyses d'impact de l'extension du profilage aux autres groupes, prévue pour la diffusion des données sur l'année de constat 2017, seront menées.

Côté **tourisme**, des travaux seront conduits dans le cadre du projet Tourisme 3 pour mieux articuler les enquêtes, notamment sur les campings, avec les logiciels de gestion utilisés et favoriser la dématérialisation des informations échangées (renforcement de la collecte internet, relances internet...). Les travaux sur le recours à de nouvelles sources de données seront poursuivis.

Dans le cadre de l'exploitation des enquêtes thématiques, seront menées une réflexion sur l'approche par petits domaines de statistiques régionales sur l'usage des TIC par les entreprises et des travaux méthodologiques sur la prise en compte de la notion d'entreprise. Notamment, un sur-échantillon sera construit pour l'enquête TIC 2018 afin de tester une interrogation au niveau de l'entreprise (généralement du groupe) et non plus de l'unité légale

## **3. Aspects particuliers du programme 2018**

---

### **3.1 Aspects « Territoires »**

Les enquêtes sur les hébergements touristiques sont très fortement utilisées en diffusion locale. L'amélioration de leur fiabilité devrait contribuer à développer cette diffusion.

### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

Le DSS poursuivra son investissement dans l'amélioration du système d'information sur le développement durable avec notamment les valorisations régulières des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol).

Enfin, la prise en compte de façon plus systématique dans les études de la disparité des situations individuelles des entreprises contribue également à cet objectif.

### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Pour mémoire, les enquêtes thématiques sont mobilisées pour évaluer les politiques publiques, notamment l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol), l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS), l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

### **3.4 Aspects « européens »**

Les enquêtes sur l'innovation (CIS) et celles sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) relèvent d'obligations découlant de règlements européens. Il en est de même des enquêtes tourisme, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et Antipol (dans le cadre du règlement sur les statistiques de l'énergie et du règlement SBS). Les

travaux sur la mondialisation et plus particulièrement l'enquête CAM – PME 2017 sont articulés avec les réflexions européennes.

Ces différents règlements européens, ainsi que de nombreux autres, devraient être intégrés d'ici quelques années au sein du règlement-cadre FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics), qui a été adopté par la Commission européenne en 2017 et transmis pour examen aux Parlement et Conseil européens.

#### 4. Opérations répétitives

Il n'y a pas de changement sur les enquêtes répétitives :

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les "technologies de l'information et de la communication" (Tic) dans les entreprises de plus de 10 personnes employées	2015A015EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	2015A003EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol)	2015A87EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services	2016A088EC	Insee-DSE	Annuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	2015M007EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques	2015M008EC	Insee-DSE	Mensuelle
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air	2015M009EC	Insee-DSE	Mensuelle

S'agissant des autres opérations permanentes, le fichier administratif Tascom est exploité pour suivre l'équipement commercial.

#### 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2017, la collecte par internet et la dématérialisation des informations sur les enquêtes tourisme ont permis de minimiser la charge en assurant une meilleure articulation avec les logiciels de gestion des enquêtés. Le passage des enquêtes dans le dispositif Coltrane a été poursuivi. Ces travaux seront terminés en 2018-2019.

Toutes les enquêtes du département sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises *via* Internet.

## **1. Exposé de synthèse**

---

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises sont un élément essentiel du dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS. Conçues pour apporter, à un coût raisonnable, des indications précoces et de qualité sur le passé récent, la situation présente et les perspectives à court terme des entreprises, elles bénéficient d'une très large diffusion et leurs résultats, publiés dans les derniers jours précédant la fin du mois de leur collecte, sont très attendus et intensivement utilisés par des acteurs très divers.

Le dispositif des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises a fait ses preuves au cours de ses longues années d'existence en alliant une grande cohérence au cours du temps et un caractère très évolutif lui permettant de s'adapter aux mutations structurelles de l'économie (place croissante du tertiaire notamment). La contribution de plus de la moitié de ces enquêtes au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et l'importance croissante de ce dernier renforcent encore les usages de ces enquêtes et les attentes dont elles font l'objet de la part de leurs utilisateurs, anciens et plus récents.

Les orientations de la division des enquêtes de conjoncture pour les années à venir visent à poursuivre l'intégration des enquêtes dans le dispositif européen et à améliorer la qualité du processus de production.

## **2. Travaux nouveaux pour 2018**

---

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Depuis janvier 2017, de nouvelles questions ont été ajoutées aux enquêtes de conjoncture pour évaluer les barrières à l'embauche ressenties par les entreprises. Ces questions complètent celles existant depuis de nombreuses années sur les effectifs, notamment sur l'évolution passée et à venir des effectifs, les difficultés de recrutement éprouvées ou les contraintes de production liées à un nombre insuffisant d'employés.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018**

RAS

### **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018**

La division des enquêtes de conjoncture s'investit régulièrement dans des travaux d'études dont les résultats sont publiés dans la note de conjoncture de l'Insee ou présentés dans le cadre de réunions internationales (CIRET<sup>1</sup>, Commission Européenne). On peut citer notamment le dossier « Comment prévoir l'emploi à partir des réponses aux enquêtes de conjoncture » paru dans la note de conjoncture de mars 2017.

### **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018**

En 2018, la collecte par internet d'une partie des enquêtes de conjoncture devrait se faire via la nouvelle plate-forme de collecte par internet de l'Insee (Coltrane).

---

1

Centre International de Recherche sur les enquêtes de conjoncture

### **3. Aspects particuliers du programme 2017**

---

#### **3.1 Aspects « Territoires »**

Non concerné

#### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

Non concerné

#### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Non concerné

#### **3.4 Aspects « européens »**

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture est le cadre dans lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il est piloté par la Commission Européenne (Direction Générale des affaires Économiques et Financières – DG ECFIN), qui fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, périodicité et champ des enquêtes, méthodes de traitement, périodes d'interrogation et dates de publication...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission. Ce dispositif ne relève pas d'un règlement communautaire. La participation de l'Insee au système européen des enquêtes de conjoncture a été reconduite pour la période 2015-2021.

En 2018, la division des enquêtes de conjoncture continuera de participer activement aux réflexions méthodologiques mises en place par la Commission européenne destinées à améliorer la qualité et la comparabilité transnationale des données produites.

### **4. Opérations répétitives**

---

L'Insee réalise huit enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et en coréalise une avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Six d'entre elles contribuent au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (mention UE) :

- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie (UE) ;
- Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie (UE) ;
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics (UE) ;
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière.
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services (UE) ;
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail (UE) ;
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

Par ailleurs, depuis 2016 l'Insee réalise en partenariat avec la Caisse des Dépôts une enquête de conjoncture sur l'investissement public local.

### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises. Comme préconisé par le SSE (Système Statistique d'entreprises), la question sur le temps passé par l'entreprise à répondre au questionnaire a été ajoutée à toutes les enquêtes de conjoncture en 2014. Elle a confirmé que la réponse aux questionnaires de conjoncture excède rarement le quart d'heure. Par ailleurs, dans un souci d'alléger la charge de réponse des entreprises, l'enquête sur la situation de trésorerie dans l'industrie a été arrêtée en janvier 2017.

## **1. Exposé de synthèse**

---

Trois orientations seront prioritaires dans les travaux nouveaux du SSM en 2018 :

- mettre en œuvre les lignes directrices qualité indiquées par l'Insee dans son rôle de coordination statistique ;
- utiliser davantage les informations relatives aux flux intracommunautaires figurant sur la déclaration nationale de TVA (dite CA3),
- conduire une expérience pilote d'utilisation des données individuelles d'expédition intracommunautaire produites par notre partenaire italien, ISTAT, pour évaluer les possibilités et les limites de ces échanges de données pour simplifier la collecte nationale de données relatives au commerce intracommunautaire de marchandises.

En matière de gestion de la qualité, le SSM s'engage dans une démarche d'assurance qualité explicite, selon les recommandations des pairs du Système statistique européen. Il s'agira principalement de modéliser le processus de production statistique, d'identifier les éléments qui peuvent présenter des risques et de rechercher des solutions pour limiter ces risques.

En ce qui concerne les informations sur les flux intracommunautaires figurant dans les déclarations nationales de TVA (CA3), à l'issue des études conduites en 2017 sur leur fiabilité et leurs apports à la déclaration d'échange de biens (DEB), elles seront progressivement introduites dans le processus de production :

- au stade de la collecte, elles permettraient d'augmenter l'efficacité du processus en utilisant leur très grande représentativité du champ (de l'ordre de 95 %)
- au stade des contrôles des réponses, elles permettraient d'effectuer un contrôle plus systématique
- elles permettraient une estimation plus précise des non-répondantes et des entreprises hors-champ à l'importation en raison du seuil d'exclusion de collecte.

Le SSM a coordonné en 2015-2016 une exploitation pilote européenne des données individuelles miroir. Celle-ci a fait partager à Eurostat et aux États membres la conviction qu'il est nécessaire de disposer pour les exportations intracommunautaires de l'identifiant de l'entreprise partenaire. La Commission (Eurostat) a donc décidé d'insérer dans le projet de règlement cadre sur les statistiques d'entreprises (FRIBS) la possibilité d'échanger ces données individuelles avec l'objectif d'amener les États membres à stopper leur propre collecte de données individuelles à l'importation intracommunautaire. L'expérience pilote avec ISTAT se situerait dans le meilleur cas, car l'Italie s'est dotée comme la France d'une DEB. L'identification des partenaires dans les expéditions est donc maîtrisée, et les autres problèmes statistiques pourront donc être étudiés sans être masqués par les problèmes d'identifiant.

## **2. Travaux nouveaux pour 2018**

---

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018**

Une action est préparée et sera mise en œuvre en 2018 pour mieux prendre en compte les opérateurs étrangers non immatriculés fiscalement en France qui peuvent, en vertu des dispositions fiscales européennes, y réaliser des acquisitions ou des livraisons intracommunautaires à destination d'entreprises françaises qui en sont les bénéficiaires ultimes.

Les diagnostics portés en 2017 sur l'origine des problèmes d'erreur dans les identifiants Siren seront utilisés pour corriger la situation.

### **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018**

Pas de projet à ce jour.

### **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018**

La méthode de désaisonnalisation est en cours d'analyse et les résultats seront utilisés pour améliorer la cohérence additive entre les séries désaisonnalisées.

## **3. Aspects particuliers du programme 2018**

---

### **3.1 Aspects « Territoires »**

Néant

### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

Néant

### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Néant.

### **3.4 Aspects « européens »**

Le SSM milite pour le suivi approprié des flux de commerce international qui transitent par d'autres États membres avant d'être destinés à des/ acheminés en provenance de – pays hors UE.

D'une part, la mesure de ce quasi-transit nécessite que la collecte du pays d'origine soit maintenue dans les statistiques intracommunautaires, ce qui pourrait être délicat dans l'hypothèse selon laquelle les statistiques d'importation seraient déduites des données individuelles à l'exportation intracommunautaire des autres États membres.

D'autre part, la connaissance du destinataire ultime des exportations intracommunautaires est insuffisante à ce jour. Un échange d'informations individuelles douanières permettrait de progresser en la matière. Le SSM soutient les réflexions en ce sens.

## **4. Opérations répétitives**

---

Traitement statistique des déclarations en douane (DAU)

Traitement statistique des déclarations d'échanges de biens (DEB)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne, la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers.

Le SSM publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel accompagné de fiches sectorielles et géographiques, ainsi que des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 000 postes). Depuis l'automne 2008, ce dispositif est complété par une nouvelle série de publications, intitulée « Études et éclairages », qui propose un zoom sur des sujets d'actualité (la facture énergétique comparée à celle des autres pays européens, le commerce de gros un acteur de poids à l'international, etc.). Entre 8 et 10 numéros sont publiés chaque année.

Deux fois par an, le SSM publie un bilan sur les opérateurs du commerce extérieur, par type de produits, par zone géographique et par catégorie d'entreprises.

**Préciser, le cas échéant, les modifications à apporter à ces travaux pour 2016 : arrêt, suspension, refonte ...**

Néant

#### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

La dématérialisation complète de la DEB est actuellement proposée.

## **1. Exposé de synthèse**

---

### **Contexte général**

Le programme de travail du SDES en matière de statistiques sur les transports est fortement déterminé par les règlements européens, la création de l'observatoire national sur les transports publics particuliers de personnes, la préfiguration du futur observatoire permanent de la logistique ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN).

### **Observatoire permanent de la Logistique**

La commission nationale logistique de 2015 a appelé dans ses recommandations à la création d'un observatoire permanent de la logistique dans toutes ses composantes (gestion des flux de marchandises, des flux d'informations et des flux financiers qui y sont associés). Après la réalisation d'une mission conjointe du CGEDD et de CGIET mandatée pour éclairer le choix de cet observatoire et ses missions, une phase de préfiguration pour approfondir le travail réalisé est en cours. Cette phase de préfiguration associe pleinement le SDES. En particulier, le SDES a proposé que les missions de la commission des comptes des transports de la nation évoluent pour inclure cette préoccupation sur la logistique et constituer l'ossature de cet observatoire. Pour apporter des éléments de réponses aux manques d'informations chiffrées constatés lors de la Conférence nationale logistique de 2015, une enquête sur l'activité des entrepôts et des zones logistiques a été réalisée en 2017 auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements exploitant un entrepôt ou une plate-forme logistique de plus de 5000 m<sup>2</sup>. Outre la description plus précise des caractéristiques physiques, des données seront également recueillies sur leur activité (mouvements de véhicules, produits stockés, taux moyen de remplissage). Une première valorisation de cette enquête est prévue fin 2017/début 2018.

### **Observatoire national des transports publics particuliers de personnes (T3P)**

Le décret 2017-236 du 24 février 2017 porte en particulier la création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes dont la mise en œuvre est confiée au SDES. L'observatoire national doit établir chaque année un rapport rendant compte de l'évolution du secteur des transports publics particuliers de personnes y compris de l'accès aux différentes professions de conducteurs, rapport qui sera adressé au Comité national des transports publics particuliers de personnes. En 2018, la première édition du rapport annuel de cet observatoire rassemblant les données qui existent sur ce sujet devra être réalisée par la sous-direction des statistiques des transports.

### **Améliorer la connaissance des véhicules et des transports routiers**

La refonte du répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) afin d'assurer la production de résultats sur les immatriculations et les parcs automobiles a démarré fin 2015. Ce nouveau système sera disponible au second semestre 2017 ; il intégrera les données de contrôle technique et permettra de calculer un parc roulant avec une estimation des kilométrages associés annuellement. Le répertoire est destiné à être le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants. Le « rebasement » de ce bilan sera réalisé en 2018, notamment avec l'introduction de parcs roulants et de leurs kilométrages issus du nouveau système RSVERO. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, l'ordonnance n° 2016-1018 du 27 juillet 2016 relative à la communication de données de la circulation routière des collectivités territoriales et de leurs groupements a pour objet de rendre directement accessibles à l'État les données statistiques de circulation routière des collectivités territoriales déjà produites par celles-ci. Plus précisément, elle permet la mise à disposition des services de l'état, des données statistiques concernant le trafic moyen journalier annuel tous véhicules et le pourcentage de poids lourds que les départements, les communes ou les regroupements de communes produisent pour la gestion de leurs réseaux routiers. Ces informations sont utiles pour la connaissance des trafics sur l'ensemble du réseau routier et devrait permettre à terme la régionalisation des bilans de la circulation. Les projets de décret et d'arrêté pris pour l'application de l'ordonnance n° 2016-1018 sont en cours d'élaboration. Les premières remontées de données sont prévues courant 2018.

## **Meilleure connaissance de la multimodalité**

La multi-modalité est un axe majeur de la politique des transports. En matière d'information statistique, cela se traduit par une amélioration de la connaissance des opportunités offertes par les infrastructures d'une part, par celle de flux complets des chaînes de transport d'autre part.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la sous-direction des statistiques des transports est en charge de la collecte, l'élaboration et la publication régulière des indicateurs conjoncturels (mensuels, trimestriels et annuels) sur l'activité portuaire qui étaient précédemment établies par la DGiTM. Fin 2017 et courant 2018, la sous-direction continuera d'améliorer la qualité des données transmises et de respecter au mieux les délais de transmission à Eurostat. Elle visera en particulier à compléter le champ de collecte vers les ports de l'Est de la Méditerranée et de la Martinique, encore non répondants.

Des réflexions sur différentes valorisations des données produites seront également menées. On peut penser à un tableau de bord trimestriel ainsi qu'un bilan annuel détaillé intégrant des informations sur les façades maritimes d'origine ou de destination des marchandises transportées.

## **Meilleure connaissance de la mobilité des personnes**

Le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages se poursuivra en 2018, avec en particulier la prochaine édition de l'enquête mobilité des personnes (anciennement Enquête Nationale Transports Déplacement - ENTND) qui se déroulera sur la période mars 2018 - février 2019 sous un format simplifié (enquête en face à face d'une heure). Cette enquête fournira un cadrage général et rendra possible des comparaisons dans le temps par rapprochement avec les résultats des éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. L'édition de 2018 permettra aussi d'apporter un éclairage sur le rôle des nouveaux services de mobilité comme les plateformes de covoiturage sur internet ou sur mobile et sera accompagnée d'une expérimentation internet. L'Insee en assurera la maîtrise d'œuvre. Cette enquête répondra aux recommandations de la taskforce d'Eurostat sur les enquêtes nationales transports.

## **Connaissance des territoires**

Ces dernières années, des demandes d'information de plus en plus localisée ont été adressées à la sous-direction des statistiques des transports. Cette dernière poursuivra et intensifiera les transmissions d'informations statistiques sur les transports et la logistique aux Dréals.

A la suite des travaux menés à partir de l'exploitation du recensement de la population dans le domaine des transports, le SDES s'attache à constituer une base nationale de données relatives aux infrastructures de transports et en particulier des équipements ouverts aux ménages. Gares et aéroports alimentent désormais la Base permanente des équipements gérée par l'Insee ; des travaux sont également engagés avec le Cerema pour la mise en place d'une base sur les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux qui complètera l'existant, un prototype est actuellement disponible.

Depuis 2016, le SDES a entrepris une valorisation du répertoire des entrepôts et plateformes logistiques qui est mis à jour annuellement en utilisant plusieurs sources de données ainsi qu'avec les résultats d'une enquête rapide d'amélioration du répertoire permettant de récupérer la surface d'entrepôt et la distinction entre entrepôt frigorifique ou non. Une collaboration a été nouée avec le Cerema pour une analyse de la structure spatiale des implantations, avec en particulier la détermination de zones logistiques. Ces zones, suffisamment larges pour respecter les contraintes de secret statistique, mais pertinentes à une échelle géographique plus fine que le département permettent la diffusion d'indicateurs territoriaux sur la logistique. Une première valorisation de ces travaux a été réalisée dans le cadre de la Commission des Comptes des Transports de la Nation de juillet 2016. En mars 2017, le SDES a mis en ligne un « atlas des entrepôts et plates-formes logistiques en 2015 » qui comprend une synthèse nationale et des fiches régionales contenant des cartes des aires logistiques et des informations sur la composition de ces aires. Les informations contenues dans l'atlas sont aussi téléchargeables sous format Excel et sous forme de fond de carte pour les aires logistiques.

## **Économie des transports**

Le SDES a débuté en 2012 la collecte des données de prix du transport ferroviaire de marchandises auprès des principaux chargeurs sur la base du volontariat et en collaboration avec l'AUTF (association des utilisateurs de transport de fret). Un indice du prix du fret ferroviaire a ainsi été mis en place, ce qui permet la production d'un indice d'ensemble du transport de fret et de la logistique. À partir de fin 2017, une fois l'opération de « rebasage » de l'indice effectué, la date de transmission sera avancée et l'indice sera envoyé à l'Insee 50 jours après le début du trimestre (J+50).

L'indice de production de services de transports (IPST), indice synthétique de la production de services de transports utilisé par l'Insee dans le cadre de la comptabilité nationale, est un indice trimestriel calculé par le SDES qui mesure la quantité de transports marchands pour compte d'autrui réalisés par des entreprises résidentes, majoritairement avec des indicateurs de quantités physiques. En 2017, dans le cadre du règlement européen STS, l'Insee a mis en place un indice de production dans les services, décliné dans le secteur des transports, qui mesure le volume d'activité des entreprises par le chiffre d'affaires déflaté par les prix. Dans ce contexte, la refonte de l'IPST s'avérait nécessaire, d'autant plus qu'il est actuellement en base 100 en 2000. Mi 2017, la sous direction des statistiques des transports a mis en place un indicateur synthétique appelé « indice d'activité des services des transports » (IAST) plus proche de ce qui est publié dans la synthèse conjoncturelle, ce qui a le mérite de se « distancer » de l'indice de production calculé par l'Insee et de supprimer les incohérences entre la synthèse conjoncturelle et l'IPST.

### **Sécurisation de la production du Compte satellite des transports**

En 2017, la priorité pour la production du compte satellite des transports a été de calculer et publier l'année n un compte satellite des transports provisoire relatif à l'année n-1, comme la majorité des autres statistiques de transport, publiées notamment dans le rapport de la commission des comptes qui sort en août de l'année n. De nombreux travaux ont été réalisés au premier semestre afin de définir la granularité de diffusion envisageable dans le cadre du compte satellite provisoire ainsi que la méthodologie envisagée pour estimer les sources non encore disponibles. De plus, au fil des campagnes de comptes, l'information traitée pour établir la dépense nationale en transport et sa répartition par secteur institutionnel et allocation s'est alourdie : le spectre des données utilisées s'est élargi, la longueur des séries traitées a augmenté. L'objectif en 2018 est d'intégrer les différentes séries dans l'outil « séries longues ». Enfin, les travaux commenceront aussi en 2018 afin de réaliser un compte en volume (actuellement le compte est en valeur).

### **Revoir et sécuriser la gestion de l'ensemble des séries gérées par la sous-direction des statistiques du transport utilisées pour des publications et pour répondre aux sollicitations internationales (ONU, OCDE, Eurostat...)**

La sous-direction des statistiques des transports gère plus de 15 000 séries (en dehors de celles utilisées pour la construction du compte satellite du transport - environ 8 000 -), notamment au sein de plusieurs outils de travail, sous la forme de tableaux Excel aux formats 'divers'. Les différentes séries proviennent de multiples producteurs (internes au SDES ou externes). Il ne s'agit pas à proprement parler de séries mais de tableaux le plus souvent conçus pour être diffusés sur support papier. La fin de la diffusion papier ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur la gestion de ce stock d'information. Il apparaît nécessaire maintenant de « professionnaliser » la gestion de cette information. Le projet de réalisation d'un véritable outil de gestion et de diffusion des séries « Transports » est en cours, il devrait être pleinement opérationnel en 2018. Les différentes publications de la sous-direction devraient alors s'articuler avec ce nouvel outil.

### **Rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)**

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978 est l'une des plus anciennes enquêtes sur l'utilisation des véhicules. La chaîne actuelle date de 2000 et nécessite d'être renouvelée. L'investissement a porté dans un premier temps en 2016 sur le plan méthodologique, avec en particulier la définition d'un nouveau plan de sondage et de la méthode de redressement des résultats. Pour des raisons de moyens, la rénovation complète de cette enquête, de la collecte aux traitements statistiques, pourrait s'étaler sur 2 à 3 ans.

## **2. Travaux nouveaux pour 2018**

---

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

La dernière édition de l'enquête « véhicules utilitaires légers » remonte à 2011. Son objectif est de connaître le parc de véhicules utilitaires légers, le trafic réalisé, les consommations de carburant, selon les principales caractéristiques des véhicules et l'activité des utilisateurs. Cette enquête permet de compléter l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (enquête « TRM ») relative aux véhicules lourds, et de contribuer ainsi au bilan du transport routier de marchandises et au bilan de la circulation routière. En lien avec les besoins de données sur la logistique exprimés lors de la conférence nationale sur la logistique de juillet 2015 et rappelés dans la stratégie nationale de la logistique « France logistique 2025 », une nouvelle

édition de cette enquête est programmée courant 2019. Celle-ci sera ciblée, si possible, sur les véhicules utilitaires légers transportant des marchandises, ce qui devrait ainsi permettre d'estimer l'activité en termes de tonnes-km générée par ces véhicules.

L'enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie qui existe depuis 1994 est actuellement en cours de refonte pour s'adapter à la demande des acteurs de ce secteur. Son nouveau format devrait être disponible courant 2018.

## **2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018**

La généralisation de l'utilisation des données des contrôles techniques se concrétisera en 2018, afin de connaître un parc roulant de véhicules routiers. L'appariement des données des contrôles techniques avec le répertoire RSVERO qui sera effectif au second semestre 2017 permettra de répartir les kilomètres parcourus selon la commune de l'utilisateur des véhicules ou des critères techniques comme l'âge des véhicules, leur motorisation, leur norme euro. Les utilisations sont multiples, tant sur le plan statistique (meilleur calibrage des échantillons d'enquête sur l'utilisation des véhicules, amélioration de la précision de l'estimation de la circulation routière) que pour l'aide à la conduite des politiques environnementales (impacts environnementaux, qualité de l'air par exemple). Le bilan de la circulation relatif à l'année 2017 qui sera présenté à la commission nationale des comptes des transports de la nation en juillet 2018 sera rebasé pour tenir compte de cette nouvelle source.

Le rapport de l'observatoire national des T3P sera majoritairement alimenté par l'exploitation des deux registres d'exploitants du secteur : 1) le registre des exploitants de véhicules de transport avec chauffeur (REVTC), 2) le registre des titulaires des autorisations de stationnement, en cours de constitution. Ces registres permettront d'établir des statistiques sur les entreprises du secteur et sur les caractéristiques des véhicules utilisés et de déterminer la répartition du chiffre d'affaires entre taxis et VTC.

## **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018**

Suite à la demande de la commission des comptes des transports de la nation concernant la réalisation d'analyses statistiques sur plus longue période, un programme d'études pluriannuel a été réalisé. Depuis 2016, des études s'inscrivant dans ce programme d'études sont réalisées chaque année par la sous-direction des statistiques des transports.

L'enquête « Chronotachygraphe » se déroule tout au long de l'année, avec une livraison trimestrielle des fichiers d'enquêtes. Elle est exploitée annuellement, dans le cadre du bilan social du transport routier de marchandises. Il est prévu à terme d'accroître l'exploitation de cette source originale, avec une nouvelle publication annuelle portant sur le premier volet de l'enquête.

## **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018**

Le nouveau dispositif informatique RSVERO lié à la gestion du répertoire des véhicules routiers pour améliorer ses performances techniques, sa qualité en termes de couverture et de variables, et, ainsi, permettre le calcul de parcs roulants avec l'appariement avec les fichiers de contrôles techniques devrait être opérationnel au second semestre 2017.

La réflexion sur la rénovation du dispositif de traitement de l'enquête TRM se poursuivra en 2018, et ceci sur plusieurs années, l'objectif étant d'avoir une chaîne renouvelée au 1/1/2020.

## **3. Aspects particuliers du programme 2018**

---

### **3.1 Aspects « Territoires »**

Un premier prototype d'une base nationale des arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux (non ferroviaires) a été réalisé en 2014. Les travaux se poursuivent depuis pour étendre la couverture géographique. A terme, cette base a vocation à compléter la liste des équipements de transports mis à disposition dans la BPE.

### 3.2 Aspects « environnement et développement durable »

### 3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

### 3.4 Aspects « européens »

Le SDES utilise de manière systématique les données individuelles anonymisées des enquêtes TRM européennes dans un dispositif d'imputation des itinéraires (réponse aux remontées quinquennales CAFT).

## 4. Opérations répétitives

*Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2014 »*

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)	2017H042TR	SDES	Infra annuelle
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de "chronotachygraphes"	2017T709TR	SDES	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie	2017T707TR	SDES	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	2017T708TR	SDES	Trimestrielle

### Autres opérations de production à caractère permanent

#### Environnement, développement durable

Opérations	Type	Objectif
<b>Répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO)</b> SDES	Exploitations des données des cartes grises ainsi que les contrôles techniques des véhicules.	Etudier la composition et la dynamique du parc roulant automobile
<b>Répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques</b> SDES	Exploitation de fichiers multiples (Sirene, GIDIC, DADS, Sitadel, fichiers professionnels, ...)	Etudier l'organisation et l'activité logistique et le partage des différents modes de transport aux différents points de la chaîne logistique
<b>Dispositif SitraM</b>	La banque de données annuelles	Etablir les

<b>Opérations</b>	<b>Type</b>	<b>Objectif</b>
Système d'information sur les transports de marchandises <b>SDES</b>	SitraM est alimentée par les sources suivantes : - l'enquête sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM- France) - les enquêtes sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) d'autres pays de l'UE - le fichier voies navigables intérieures de « Voies Navigables de France », - le fichier des Douanes recensant les transports internationaux faisant l'objet du commerce extérieur de la France. - les données administratives de transport par Oléoduc - le fichier rail, de la SNCF pour les données antérieures à 2009	flux de marchandises selon le mode de transport, la nature des marchandises l'origine et la destination, le volume et le conditionnement.
<b>Collecte auprès des ports maritimes</b> <b>SDES</b>	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 24/10/2012	Produire des données sur le trafic maritime de marchandises et de passagers et répondre notamment au règlement européen
Collecte sur le transport par voies navigables <b>VNF</b>	Collecte à l'occasion des redevances liées à l'utilisation de l'infrastructure	Produire des données sur le trafic et répondre notamment au règlement européen
Collecte sur la flotte de commerce française <b>DGITM/PTF4</b>	Collecte administrative, exploitation du registre international français (RIF) dans le cadre de la loi du 3 mai 2005.	Connaître le parc de la flotte de commerce immatriculée en France et ses caractéristiques
Collecte sur le transport aérien <b>DGAC</b>	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 1/07/2008	Produire des données sur le trafic aérien, et répondre notamment au règlement européen

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Après avoir été réalisée en 2010 et en 2011, l'enquête sur l'activité des entrepôts et plates-formes logistiques est désormais renouvelée à un rythme aperiodique. La dernière édition de l'enquête s'est déroulée en 2017 sur l'activité de l'année 2016.

L'exploitation des données de contrôle technique en lien avec la refonte de RSVERO pourrait à terme permettre d'alléger le questionnement de certaines enquêtes sur l'utilisation des véhicules. L'enquête « Transit » a été abandonnée et remplacée par une exploitation spécifique des enquêtes TRM européennes.

Les efforts pour dématérialiser la collecte de TRM se sont poursuivis depuis la mise en place du questionnaire Web début janvier 2016 qui est désormais le mode de collecte par défaut de cette enquête (taux de retour par internet de plus de 80 %). La transmission automatique des données issues de l'outil de gestion de flotte des entreprises (TMS : transport management system) est opérationnelle. Les efforts se poursuivent afin d'encourager les entreprises ayant un grand volume de poids lourds à opter pour une des voies dématérialisées pour répondre à l'enquête.

La dématérialisation de la collecte de l'enquête « Chronotachygraphe » est effective depuis 2016. Il est ainsi proposé aux entreprises enquêtées le dépôt des enregistrements numériques des chronotachygraphes en lien avec les chauffeurs interrogés sur un serveur sécurisé plutôt qu'un envoi postal ou mail de ces mêmes informations. Le taux de recours à cette solution dématérialisée est de l'ordre de 40 à 45 %.

**Le nouveau plan de sondage proposé pour l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises devrait mieux prendre en compte la dimension entreprise, avec en particulier un lissage de la charge des entreprises.**

## **1. Exposé de synthèse**

---

Les travaux statistiques menés en 2018 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Ils viseront également à répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter les réflexions en matière sociale, économique et environnementale, pour aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques et pour élaborer des études prospectives dans les domaines de compétence du ministère.

Dans cette perspective, le SSP continuera de mener des enquêtes répétitives, obligatoires dans le cadre de règlements européens. Ces enquêtes permettent de suivre l'utilisation du territoire, les structures de production et les activités des exploitations agricoles, des exploitations forestières et des scieries, des industries de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, les productions végétales et animales, les productions agroalimentaires (PRODCOM), les pratiques agricoles et environnementales des secteurs agricoles, les indices de production et de prix (Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), Indice de la production industrielle (IPI), prix des consommations intermédiaires des agriculteurs, prix des terres agricoles). La conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière sera suivie mensuellement et annuellement à des niveaux fins, dans le domaine des productions, des prix et du commerce extérieur. Enfin, le SSP élaborera la statistique agricole annuelle des productions agricoles et produira des bilans d'approvisionnement par type de productions.

Au-delà des enquêtes régulières, deux enquêtes apériodiques seront collectées au premier semestre 2018, l'une sur les traitements phytosanitaires en maraîchage, l'autre sur les pratiques culturales en grandes cultures. Ces deux enquêtes s'intègrent dans un système d'enquêtes sur les pratiques culturales permettant de répondre aux besoins de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation de divers plans d'action ministériels (Ecophyto ; Agro-écologie) et pour le suivi du règlement européen sur les statistiques relatives aux pesticides.

Plusieurs enquêtes antérieures (enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016, enquête sur les pratiques d'élevage, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture...) seront valorisées. Les travaux relatifs à la préparation du recensement agricole de 2020 seront poursuivis.

À la suite du rattachement de la DPMA au ministère de l'agriculture, le SSP reprendra, à compter de 2018, les activités du SDES concernant les statistiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le programme de travail du SSP comportera, comme chaque année, des travaux d'études, d'analyse et de synthèse sur les revenus des agriculteurs, les disparités de revenus, les comptes de l'agriculture par région, les pratiques des industries agroalimentaires (comportements d'innovation, diffusion et utilisation des technologies de l'information et de la communication, consommations d'énergie, dépenses pour protéger l'environnement...).

Le SSP apportera son expertise pour les travaux de diverses instances ou observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers, observatoire des signes de qualité...) en fournissant des données et des analyses et conduira des échanges avec d'autres pays dans le domaine de la statistique agricole, dans le cadre de programmes de coopération portés par le ministère de l'agriculture ou par l'Insee.

Enfin le SSP poursuivra ses efforts en termes d'innovations statistiques, méthodologiques et organisationnelles afin de gagner en efficacité et qualité. Il aura notamment le souci d'alléger le coût des enquêtes et la charge statistique des entreprises et des exploitations agricoles avec le recours croissant aux données administratives disponibles et le développement de dispositifs de collecte par internet auprès des exploitants agricoles. Il améliorera le processus de documentation de ses opérations statistiques et poursuivra les travaux de refonte de certains de ses processus de production (comptes, conjoncture...) en vue de les inscrire dans un cadre d'assurance qualité, en lien

avec les travaux conduits dans l'ensemble de la statistique publique. La rénovation du site de la statistique agricole (Agreste) et de l'outil interactif de consultation et de chargement de tableaux multidimensionnels (Disar) sera finalisée.

## **2. Travaux nouveaux pour 2018**

---

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

#### ***Enquête sur les traitements phytosanitaires en cultures légumières***

La collecte de la deuxième édition de l'enquête sur les traitements phytosanitaires des parcelles de légumes, lancée à la fin de l'année 2017, se poursuivra début 2018. Cette enquête, qui portera sur la campagne de production 2016-2017, sera une enquête plus légère que la précédente (portant sur la campagne 2012/2013) qui traitait de l'intégralité des pratiques culturales.

#### ***Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures***

Une nouvelle édition de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures sera collectée au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Cette enquête portera sur les pratiques observées au cours de la campagne 2017, permettant ainsi d'actualiser les résultats des enquêtes antérieures de 2011 et 2014.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018**

Les travaux préparatoires au recensement agricole de 2020 conduiront à expertiser la possibilité de mobiliser les divers fichiers administratifs disponibles (fichiers de l'ASP, de la BDNI, du CVI, de la MSA, de l'INAO...) pour circonscrire le champ des exploitations agricoles et pré-renseigner certaines variables.

Des expertises seront conduites sur les données de recensement administratif des cheptels ovin et caprin pour analyser la faisabilité de mobiliser cette base de données pour la mise à jour de l'univers de sondage des enquêtes cheptels.

Le SSP continuera à expertiser la pertinence de mobiliser les fichiers fiscaux (BRA, micro-BA), en complément du réseau d'information comptable agricole (RICA), pour analyser les résultats économiques des exploitations agricoles, notamment sur le champ des petites et des très grandes exploitations.

Les fichiers de la PAC, gérés par l'Agence de service de paiements, sont largement mobilisés pour la constitution du référentiel des exploitations utilisé pour les tirages d'échantillons, pour pré-renseigner certaines variables d'enquête (enquêtes Structures, enquête Teruti notamment) et pour les estimations annuelles de surfaces. Compte tenu des évolutions induites par les nouvelles dispositions de la PAC 2015-2020, les programmes permettant leur mobilisation en complément des sources d'enquêtes finiront d'être adaptés.

### **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018**

Les enquêtes nouvelles collectées au cours des années précédentes donneront lieu à divers travaux de valorisation. Au-delà des premiers résultats diffusés fin 2017, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016 sera valorisée par des publications sur des thématiques spécifiques. Les premiers résultats de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2016 seront diffusés et la valorisation de l'enquête sur les pratiques d'élevage sera poursuivie.

### **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018**

Dans le cadre des travaux relatifs au rebasement 2015 de l'IPAMPA, l'enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA), mobilisée pour la construction de l'indice, sera rebasée. Ce rebasement se fondera sur les résultats de l'enquête préliminaire conduite en 2017 auprès des entreprises de l'échantillon pour lister les produits qui feront partie du nouvel échantillon.

### **3. Aspects particuliers du programme 2018**

---

#### **3.1 Aspects « Territoires »**

Le dispositif rénové de l'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (TERUTI), mis en œuvre pour la première fois fin 2017, permettra de disposer en 2018 d'une nouvelle série sur l'occupation et l'utilisation des sols.

#### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

La poursuite du cycle des enquêtes sur les pratiques culturelles permettra d'actualiser les données sur les pratiques agricoles ayant un impact sur l'environnement.

#### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Les sources statistiques (enquêtes et fichiers administratifs) continueront à être largement mobilisées pour suivre la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces données permettront également d'effectuer des simulations sur les effets redistributifs de certaines réformes envisagées.

#### **3.4 Aspects « européens »**

Le SSP transmettra à Eurostat les diverses données sous règlements européens, dans les calendriers impartis .

Le SSP continuera à participer aux divers groupes de travail d'Eurostat en lien avec la statistique agricole (structure des exploitations agricoles ; agriculture et environnement ; statistiques végétales ; statistiques animales ; utilisation et occupation des sols) et à la réunion annuelle du groupe des directeurs de la statistique agricole (DGAS).

Le SSP participera aux groupes de travail relatifs aux statistiques sur la pêche et l'aquaculture.

### **4. Opérations répétitives**

---

cf. annexes 1 et 2

### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Le SSP expertisera les possibilités d'allègement de la charge de réponse aux enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires, dans la perspective du passage de ces enquêtes au comité du Label en 2018.

Le SSP expertisera la possibilité de mobiliser les données privées issues des logiciels de gestion de parcelles pour alléger la charge de collecte des enquêtes pratiques culturelles. L'objectif est à la fois de pré-renseigner certaines rubriques du questionnaire (rubriques les plus longues sur les traitements effectués sur les parcelles) mais également de voir si ces données pourraient permettre d'espacer le rythme des enquêtes sur les pratiques culturelles.

En vue d'alléger la charge de collecte, des expérimentations seront conduites sur la possibilité de proposer une collecte par Internet pour certaines enquêtes régulières auprès des exploitations agricoles (enquêtes Terres labourables).

Les expertises visant à alléger la charge statistique pour la conduite du recensement agricole de 2020 (collecte multimode ; mobilisation accrue des données administratives pour le pré-renseignement de certaines questions...) seront poursuivies.

## Annexes

### **Annexe 1 : Enquêtes statistiques répétitives annuelles ou infra-annuelles**

Enquête "Aquaculture"	2016A094AG	SSP	annuelle
Enquête sur la production des données économiques dans le secteur des pêches maritimes	2017A713AG	SSP	annuelle
Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs	2017M023AG	SSP	mensuelle
Enquête Cheptel caprin au 1er novembre	2017A075AG	SSP	annuelle
Enquête Cheptel ovin au 1er novembre	2017A076AG	SSP	annuelle
Enquête Cheptel porcin au 1er mai et au 1er novembre	2017S077AG	SSP	annuelle
Enquêtes annuelles de branche dans les industries agro-alimentaires (IAA) et les exploitations forestières et les scieries - exécutées par l'administration	2016A	SSP	annuelle
Enquêtes mensuelles de branche dans les industries agro-alimentaires (IAA) - exécutées par l'administration	2016M	SSP	mensuelle
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	2017T024AG	SSP	trimestrielle
Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles (EPCIA)	2017M032AG	SSP	mensuelle
Enquêtes annuelles de branche dans les industries agro-alimentaires (IAA) - exécutées par les organismes professionnels agréés ou par un établissement public bénéficiant d'une délégation	2016A	SSP	annuelle
Enquêtes mensuelles de branche dans les industries agro-alimentaires (IAA) - exécutées par les organismes professionnels agréés ou par un établissement public bénéficiant d'une délégation	2016M	SSP	mensuelle
Enquêtes semestrielles de branche dans les industries agro-alimentaires (IAA) - exécutées par les organismes professionnels agréés	2016S	SSP	semestrielle
Enquête sur le prix des bois - prix du bois énergie sylvicole	2017T028AG	SSP	trimestrielle
Enquête prix des bois - prix des grumes	2017S026AG	SSP	semestrielle
Enquête prix des bois - prix des bois de trituration	2017T027AG	SSP	trimestrielle
Enquête "terres labourables"	2017A072AG	SSP	annuelle
Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels	À préciser	SSP	annuelle
Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire Teruti-Lucas	À préciser	SSP	annuelle

### **Annexe 2 : autres opérations de production à caractère permanent (hors enquêtes)**

Statistiques agricoles : surfaces, aides	Exploitation des déclarations de surfaces, du registre parcellaire graphique, du fichier national des aides... de l'Agence de service de paiements (ASP).	Apporter des éléments de cadrage aux politiques agricoles
Statistiques agricoles : effectifs bovins, mouvements d'animaux, abattages	Exploitation de la BDNI	Produire des statistiques sur les effectifs et les abattages de bovins
Statistiques agricoles : main d'œuvre	Exploitation des données de la MSA	Apporter des éléments de cadrage sur l'évolution de l'emploi agricole
Statistiques agricoles : répertoire des exploitations agricoles	Exploitation des fichiers de l'ASP, de la BDNI, du CVI, de la MSA, en complément de Sirius	Actualiser le répertoire des exploitations agricoles pour le tirage d'enquêtes et le recensement agricole
Statistiques laitières : collecte de lait et fabrication de produits laitiers	Exploitation de l'enquête mensuelle laitière de FranceAgriMer	Répondre à la réglementation européenne et produire des statistiques conjoncturelles dans le secteur du lait et des produits laitiers
Statistiques sur la Pêche <i>Collaboration Ifremer</i>	Exploitation statistique : - des journaux de bord et fiches de pêche, - des notes de ventes dans les halles à marée	Etablir des statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles sur les captures et débarquements et sur les ventes.